



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

*Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée
et de l'Union Internationale Humaniste et Laïque (IHEU)*

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS –

Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84

libre.pensee@wanadoo.fr – <http://www.fnlp.fr>

Liberté, Egalité, Territorialité ?

Un amendement sénatorial à la loi sur la "Refondation de l'école", soutenu par Monsieur Vincent Peillon et le gouvernement, fait, entre autres choses, obli-

gation aux écoles publiques et privées sous contrat d'arborer sur leur façade la devise "Liberté, Egalité, Fraternité".

Un pas de plus est ainsi franchi dans l'assimilation des écoles privées catholiques au

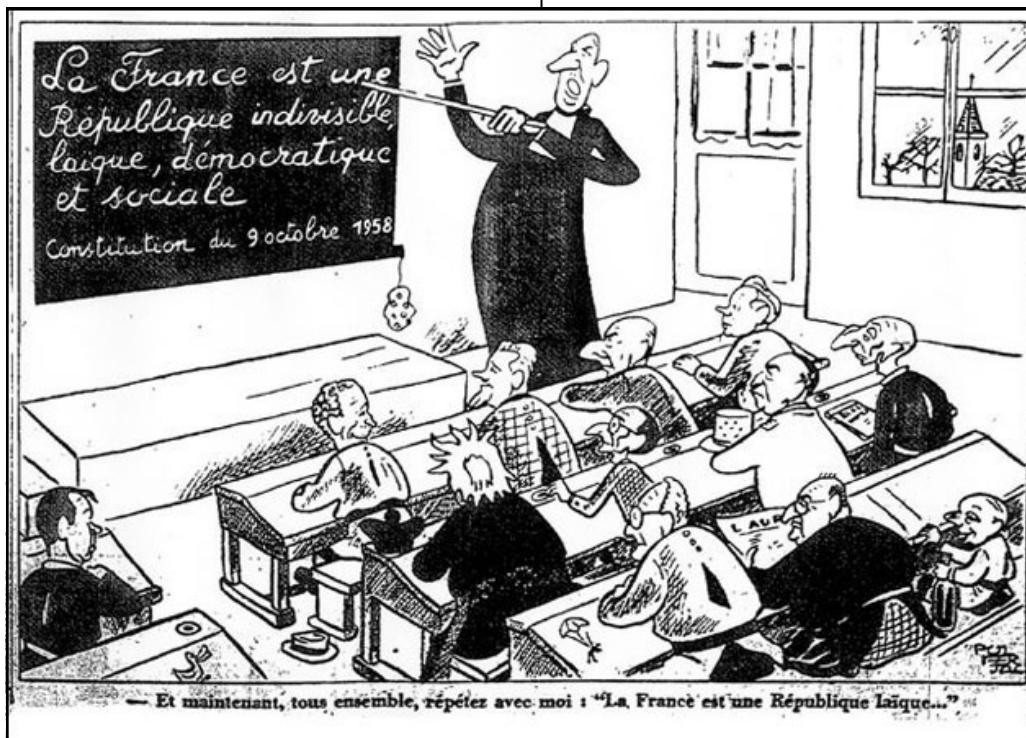
service public, alors même qu'elles sont gérées par des associations directement liées à leurs diocèses respectifs et restent des excroissances d'une confession particulière.

C'est à une extension de la loi Debré que nous assistons, à une accélération de la partition du territoire pour se mettre à l'heure de l'acte III et de la Sainte Europe des Régions.

De telles mesures ont des conséquences immédiates, destructrices de la laïcité de l'Ecole et de l'Etat. Ainsi dans tel département, la directrice des services invite les représentants du diocèse à participer, avec les organisations syndicales d'ensei-

gnants, à une réunion de préparation de la rentrée, ainsi un maire convoque les enseignants du public et du privé catholique pour élaborer ensemble le "Projet Educatif Territorial" prévu par la loi

Peillon, ainsi des maires de communes dépourvues d'écoles publiques, mais où existent des écoles catholiques, peuvent se prévaloir de ce nouveau label pour freiner l'implantation de l'Ecole laïque.



La Libre Pensée réitère les exigences républicaines :

Abrogation de la Loi Debré !

*A Ecole publique fonds publics, à
école privée fonds privés !*

République Une et Indivisible !

Paris, le 13 juin 2013